

PROCES - VERBAL 6/2022

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022	1
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	3
2. Ordre du jour	4
2.1 Assermentation de M. Yves Curat en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire	4
2.2 Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire	5
2.3 Election d'un membre pour la présidence de la Commission des pétitions en remplacement de M. Loris Falquet, Vert'lib, démissionnaire	5
2.4 Election d'un·e membre suppléant·e de la Commission des pétitions en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire	6
2.5 Préavis 18-2022 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 2 ^{ème} série - Crédit demandé CHF 789'700.00	6

2.6	Préavis 19-2022 Coordination entre les autorités pulliérane dans le cadre d'une délégation économique - Réponse à la Motion du 24 juin 2020 de M. le Conseiller communal Patrick Eperon	10
2.7	Propositions individuelles	12
2.7.1	Réponse de la Municipalité au postulat Olivier Burnet et Consorts 04 (2021-2026) « Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune »	12
2.7.2	Postulat interpartis 9 (2021-2026) « Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux » de Guillaume Roy et consorts	12
2.7.3	Postulat interpartis 10 (2021-2026) « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G » de Claudia Gämperle et Consorts	16
2.7.4	Interpellation « Quai Milliquet » de M. David Contini et Mme Lorena Marin Guex	21
2.7.5	Interpellation « Améliorons les conditions de travail des accueillantes et des accueillants en milieu familial » de Mmes Muriel Thalmann et Odile Cuénoud González (PS)	23
2.20	Divers	24

La Présidente :

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de prendre place, la séance du Conseil va commencer et je vous souhaite la bienvenue de tout cœur.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Sophie Cuendet du Roy, Isabelle Farkas, Alexandra Freise, Lorena Marin Guex, MM. Léo Ferrari, Jérôme Gaudin, Daniel Hammer, Nicolas Leuba, Jean Loye, Philippe Reigner, Adrien Saxer, Jean-Marc Sottas, Sébastien Wolleb

Arrivées tardives : Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, M. Patrick Eperon

Absents : MM. Jean-Robert Chavan, Bernard Thilo

J'attire encore une fois votre attention sur votre boîtier de vote. Bien entendu, vous le gardez pendant toute la durée de la séance du Conseil. Quand vous partez, je vous prie de le remettre aux membres du bureau qui sont installés devant la porte, merci d'avance.

Suite à vos retours concernant la visibilité des résultats à l'écran, les numéros des boîtiers vous sont désormais attribués dans l'ordre usuel de l'appel. Le numéro que vous aviez la dernière fois, vous l'oubliez et vous pouvez retenir celui d'aujourd'hui. Ceci dans le but de rendre plus visible à l'écran la répartition des votes.

Maintenant, je vous prie d'activer votre boîtier et je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

La Présidente :

Je vous recommande de vous enregistrer en pressant sur la touche du milieu, qui ressemble à une porte que l'on ouvre.

Nous sommes donc 83 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 21 octobre dernier, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette Assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Vous êtes libres en ce moment d'invoquer au fond de vous-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Je tiens à saluer les invités présents, le représentant de la presse et je souhaite la bienvenue aux membres du public que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune de Pully.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et c'est définitif, il n'y aura dorénavant plus de fleurs.

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 vous a été adressé par mail le 20 novembre dernier. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire du Conseil, pour son énorme travail de rédaction, merci Francine.

Est-ce qu'un membre du Conseil a des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ?

Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office, selon l'art. 62, al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le 14 novembre, le Préfet a convoqué la Présidente et la secrétaire, pour sa visite annuelle des communes. La Commune de St-Saphorin était également de la partie.

Lors du sympathique repas qui a suivi, j'ai eu le plaisir d'échanger de riches idées avec les municipaux de St-Saphorin présents.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Démissions

M. Steve Marion m'a envoyé une lettre de démission, je vous en fais la lecture :

« J'ai l'honneur de siéger au conseil communal depuis 2011 et d'avoir été réélu en 2021. Néanmoins après tout juste une année de législature, je suis au regret de vous présenter ma démission. Des raisons personnelles m'amènent à libérer mon siège. Je ne cacherai ni ma peine, ni mon émotion. J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger tout au long de ces nombreuses années et j'ai beaucoup apprécié la diversité intellectuelle de ce Conseil. Malgré quelques discussions animées et parfois certains désaccords, je garderai de bons souvenirs et de belles rencontres de ce Conseil. Je suis certain que les débats et les membres de ce dernier me manqueront beaucoup.

Pour terminer j'aimerais rendre hommage à mon ami, feu Monsieur Philippe Diesbach avec qui j'ai travaillé pour amener ce jeune groupe politique Vert'Libéral en ville de Pully. Merci à vous tous pour votre amitié, et pour la confiance que vous m'avez témoignée pendant ces si longues années.

Très sincèrement.

Steve Carol Marion

PS Je vous prie de prendre également note de ma démission de mon siège de suppléant à la commission des finances et à la commission des pétitions. »

D'autre part, j'ai également reçu la lettre de démission de M. Loris Falquet, dont je vous fais aussi la lecture :

« Après un peu plus d'une année de législature au Conseil communal de Pully, je suis au regret de vous présenter ma démission. Mon départ précipité s'explique par des raisons personnelles et familiales.

J'ai apprécié chaque moment de partage avec mes collègues de parti et du Conseil. Je pars en ayant beaucoup appris sur le fonctionnement de la commune de Pully et vois d'un nouvel œil tout le travail effectué par le Conseil communal et la Municipalité.

Merci pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Cordialement.

Loris Falquet

PS Je vous prie de prendre également note de ma démission de mon siège de Président de la commission des pétitions. »

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez trouvé sur vos tables les communications suivantes :

N°14-2022 Boucllement du préavis 06-2022 - Chemins de la Métairie et du Pont du Diable

N°15-2022 Boucllement du préavis 10-2019 - Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand

N°16-2022 Usage de l'autorisation générale de plaider (Préavis 14-2021)

N°17-2022 Préavis 11-2020 Rue de la Poste et av. Samson-Reymondin

M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à effectuer ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

La Présidente :

Nous avons reçu :

- la réponse de la Municipalité au postulat Burnet 04 2021-2026

« Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune »

- un postulat interpartis de M. Guillaume Roy et consorts

« Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux »

- un postulat interpartis de Mme Claudia Gämperle et consorts

« Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »

De plus, nous avons reçu 2 interpellations :

- interpellation de M. David Contini et de Mme Lorena Marin Guex

« Quai Milliquet »

- interpellation de Mmes Muriel Thalmann et Odile Cuénoud González

« Améliorons les conditions de travail des accueillantes et accueillants en milieu familial »

Ces objets seront traités au point des « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 21 octobre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 18 et 19- 2022.

Je vous propose les modifications suivantes :

Point 1 : Assermentation de M. Yves Curat en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

Point 2 : Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

Point 3 : Election d'un membre à la Présidence·e de la Commission des pétitions en remplacement de M. Loris Falquet, Vert'lib, démissionnaire et d'un membre suppléant, en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

Enfin la numérotation des points suivants est ajustée, le point 2 devenant le point 5 et ainsi de suite.

Avez-vous une remarque ou une opposition à ces modifications de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, je vous propose d'approuver cet ordre du jour modifié en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'ordre du jour tel que modifié et donc approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de M. Yves Curat en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

M. Arnaud Monnard qui devait être également assermenté ce jour, nous prie de l'excuser, il ne peut pas être présent ce soir pour des raisons de santé et familiales. Son assermentation est remise donc au prochain conseil.

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

M. Yves Curat ?

Je le promets.

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.
(Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

La Présidente :

Je rappelle que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite le groupe Vert'libéral à présenter une candidature à ce poste.

Mme Nathalie LUDE demande la parole :

Le Groupe Vert'libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yves Curat qui vient d'être assermenté. Il est créateur d'entreprises et entrepreneur en économie circulaire dans le domaine du café, il est économiste de l'école des HEC de Lausanne. Il est marié et a 2 enfants en études supérieures, je vous remercie de soutenir sa candidature.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Yves Curat est donc élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election d'un membre pour la présidence de Commission des pétitions en remplacement de M. Loris Falquet, Vert'lib, démissionnaire

La Présidente :

J'invite le groupe Vert'libéral a présenté une candidature pour ce poste

Mme Nathalie LUDE demande la parole :

Le groupe Vert'libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Patrick du Bois pour ce poste de président de la commission des pétitions, que vous connaissez tous et je ne vous en dis pas plus.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'est pas le cas, M. Patrick du Bois est élu tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Steve Marion, Vert'lib, démissionnaire

Encore une fois, j'invite le groupe Vert'libéral a présenté une candidature à ce poste.

Mme Nathalie LUDE demande la parole :

Le groupe Vert'libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Isabelle Farkas qui est conseillère communale depuis le début de la législature. Elle est pulliérane depuis toujours. Elle est account manager en communication dans une agence à Pully. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Isabelle Farkas est élue tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.5 Préavis 18-2022 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 2^{ème} série - Crédit demandé CHF 789'700.00

La Présidente :

Tout d'abord, permettez-moi de rectifier l'erreur mentionnée dans l'ordre du jour, ce n'est pas la CARI qui est en charge de ce préavis, mais bien la Commission des finances.

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice de la Commission des finances à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Anne SCHRANZ :

Comme les feuilles mortes, la 2^{ème} série de crédits supplémentaires tombent chaque automne. Malheureusement, cette année, cette chute fait mal, car la somme demandée est particulièrement élevée. Toutefois, la Commission des finances ayant pris connaissance des justifications données dans le préavis et les ayant complétées avec celles figurant dans son rapport, cette Commission des finances vous invite à la suivre dans ses conclusions qui sont les mêmes que celles du préavis. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Schranz.

Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière.

Je vous rappelle que seulement 3 motifs ou arguments peuvent être évoqués pour inviter le Conseil a refusé l'entrée en matière, il s'agit soit de la remise en cause de la compétence du Conseil communal, l'objet du préavis ne relèverait pas de la compétence du Conseil communal, de la non-conformité au droit, l'objet du préavis serait contraire à une disposition de la législation cantonale ou d'un problème de forme, la forme du préavis est contestée, préavis d'intention plutôt que préavis, par exemple.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis et je vous demande de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ?

Je remercie d'avance les personnes qui souhaitent prendre la parole de donner leur nom avant de s'exprimer, pour assurer la bonne compréhension de chacun et de chacune et surtout pour que les nouveaux connaissent les anciens conseillers, les anciennes conseillères.

Si personne ne demande la parole, nous pouvons passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est donc approuvée à une large majorité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur le fond du préavis 18-2022 ?

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

Mes questions concernent le poste n° 190 - Service informatique plus CHF 50'000.00.

Je voudrais savoir quelle est la durabilité escomptée de l'acquisition des deux serveurs de « secours » qui permettraient une meilleure sécurité informatique, en cas de coupure ou de délestage électrique de longue durée ?

Est-ce que dans le cadre des mesures du plan OSTRAL demandées par la Confédération, est-il prévu un éventuel cofinancement de la part de la Confédération ou d'autres instances ?

Et enfin du point de vue stratégique ; cette acquisition s'inscrit-elle dans un but visé peut-être plus général, de gestion des risques plus globale, qui couvrirait un périmètre plus large que le plan OSTRAL en lui-même ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

La Présidente :

Merci, M. Bründler.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je vais essayer d'apporter quelques réponses à M. Bründler. Merci d'avoir transmis vos questions, même tardivement hier soir à la Municipalité, ce qui a permis de réfléchir un petit peu aux éléments de réponses jusqu'à ce soir.

La durabilité escomptée, alors l'acquisition de ces serveurs est pérenne, mais la durabilité de ces équipements, elle est équivalente à celle habituelle, cela veut dire de l'ordre de 5 ans, avant le renouvellement de ces équipements, qui le moment venu, évidemment seront portés au budget de l'année concernée.

Ensuite, est-ce qu'il existe un cofinancement dans le cadre du plan OSTRAL ? La réponse est non, à ma connaissance ni la Confédération, ni le Canton n'ont prévu de subventionner les mesures prises par les collectivités ou même par les entreprises pour faire face à d'éventuels délestages en termes d'alimentation électrique.

Et puis finalement, est-ce que cette acquisition s'inscrit dans un but plus global de gestion des risques ? En fait, la réponse est oui et non, parce que cette acquisition est clairement orientée vers un risque de coupure de plus longue durée de l'ordre de 4 heures ou plus de l'alimentation électrique. Aucun système informatique important et pas plus celui de la Ville qu'un autre n'est prévu pour des coupures, nos ordinateurs personnels peuvent le faire, mais un système plus important n'est pas prévu pour ça, donc une coupure de 4 heures et un réenclenchement nécessitent des mesures et la mesure qu'on a prise c'est notamment sur 2 serveurs, de sauvegarder, ce qui permet au système de redémarrer dans de bonnes conditions. Donc, finalement, cela s'inscrit clairement dans une stratégie liée à l'absence d'alimentation électrique. Après, il y a d'autres risques qui peuvent peser sur notre système, je ne sais pas, des attentats, des choses terribles, mais évidemment que ces

2 serveurs n'ont pas la prétention de répondre à tous les risques. L'analyse se poursuit de manière plus globale sur notre système. Evidemment, on reste assez discret sur les éléments de sécurité qu'on met par rapport à notre système d'information, pour les raisons que vous pouvez comprendre, mais en tout cas cette mesure permettra de faire face à tout ce qui concerne les coupures d'alimentation électrique, puisqu'il semble que, si l'avenir de ce printemps s'annonce meilleur qu'il y a quelques jours, quelques mois, il semble qu'on n'est pas tout à fait au bout de nos inquiétudes en termes de stabilité de l'alimentation électrique. Voilà, j'espère que j'ai pu clarifier et répondre à vos questions.

La Présidente :

Merci pour votre réponse, M. Le Syndic.

Y a-t-il encore un conseiller ou une conseillère qui souhaite poser une autre question ?

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

C'est promis, c'est la dernière fournée de questions concernant ce préavis.

Cette fois-ci, mes questions portent sur le poste n° 351 - Bâtiment administratifs - achat et consommation de combustibles pour plus de CHF 10'000.00 et le poste n° 512 - Bâtiments scolaires - de nouveau pour l'achat et consommation de combustibles pour la somme de plus de CHF 60'000.00.

L'année 2022 s'est montrée très volatile au niveau du prix des énergies, au vu du contexte international et géopolitique, il est fort probable que nous ne retrouvions pas une situation antérieure dans le court terme. A ce titre, je vous adresse les questions suivantes :

Quel type de contrat d'approvisionnement dispose la ville de Pully pour ses combustibles ?

Ces contrats s'inscrivent-ils dans le cadre d'un marché public ?

Est-ce qu'ils s'inscrivent dans la durée, avec un prix qui est « sécurisé » ou « bloqué » pour une durée définie au préalable ?

Le cas échéant, quelles pistes sont étudiées par l'administration pour permettre une « sécurisation » de ce prix d'achat des combustibles pour l'année 2023 ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

La Présidente :

Merci, M. Bründler.

M. le Syndic est toujours prêt à répondre.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Toujours prêt, je ne sais pas Mme la Présidente, mais je fais de mon mieux !

Quel type de contrat d'approvisionnement, la Ville n'a pas de contrat d'approvisionnement sur une durée fixe, pour ce qui est de la fourniture de combustible, de mazout dans le cas particulier, puisque c'est de cela qu'on parle dans les 2 comptes qui ont été mentionnés. En fait, on contacte les fournisseurs dans le cadre d'un appel d'offres au moment où un remplissage de citerne s'avère nécessaire, ce qui fait le lien avec la deuxième question, est-ce que ce contrat, même s'il n'y en a pas, s'inscrit dans une démarche marché public, oui, parce qu'on y est tenu, l'appel d'offres est conforme à la loi sur les marchés publics et on procède, dans le cas particulier, à une procédure dite de gré à gré comparatif. Ce contrat s'inscrit-il dans la durée avec un prix sécurisé ? Non, puisqu'en fait le processus actuel se limite à la validité de l'offre qui est de 3 semaines à partir de la commande. Donc le prix est fixe, le prix déposé par une offre est fixe pour 3 semaines à partir de la commande, à partir du moment où on a confirmé la commande.

Et puis, les pistes étudiées par l'administration pour une sécurisation du prix d'achat, alors actuellement il n'y a pas de démarche en cours, pour essayer de bloquer un prix sur 2023, voire sur plusieurs années et, d'ailleurs, j'ai envie de dire qu'il n'est pas du tout certain qu'on puisse par le biais d'un appel d'offres, trouver un fournisseur qui accepte éventuellement de bloquer un prix sur une durée, ce qui voudrait dire soit de prendre un risque sur la variation du prix, cela voudrait dire aussi bien sûr qu'un contrat bloqué nous garantit par rapport à des hausses, mais nous expose aussi à ne pas profiter d'éventuelles baisses, dans un marché assez fluctuant, on n'est pas tout à fait sûr qu'il y a un avantage. Peut-être que M. Bründler fait un parallèle avec une entreprise qu'il connaît bien et qui sont les tl, les transports publics lausannois, que je connais un petit peu aussi, peut-être moins bien que vous, mais quand même un peu, qui effectivement on fait un appel d'offres pour des fournitures de carburants, de diesel pour les véhicules, il faut juste voir qu'on n'est pas du tout dans le même monde. Les tl parlent de 4 millions et demi de litres de diesel pour leurs véhicules, aujourd'hui, sans parler des tentatives et des projections de décarbonisation de la flotte, mais 4 millions et demi de litres de diesel par année et pour faire l'appel d'offres, ils se sont groupés avec 5 entreprises de transport, pour un total de presque 12 millions de litres par année. Malgré les quantités, en comparaison, on parle pour la Commune entre 450 et 500 mille litres par année. Ce qui est beaucoup par rapport à un particulier, mais ce qui est peu par rapport à ce type de marché. Et malgré ces quantités, les tl et les 5 entreprises qui ont fait l'appel d'offres avec eux, ont trouvé un seul fournisseur, qui a répondu à l'offre et qui a donc effectivement dans ce cas validé un contrat pour ces quantités sur une durée, de 3 ou 4 ans, jusqu'en 2025, sauf erreur. Alors, voilà, on n'est pas dans la même situation. Ceci dit, j'ai envie de dire pour aller dans le sens de votre remarque, la Municipalité peut s'engager à examiner ou à réexaminer la faisabilité d'un appel d'offres sur notre quantité globale, pour voir un peu avec quelqu'un qui pourrait nous conseiller dans ce domaine, s'il y a un intérêt à le faire, quels sont les risques, les avantages éventuels et puis, on pourrait revenir renseigner votre Conseil par le biais d'une communication sur le résultat de cet examen qu'on peut s'engager à faire. Voilà ce que je peux dire à ce stade. Merci.

La Présidente :

Merci de votre réponse, M. le Syndic.

La discussion reste ouverte. Si personne ne demande la parole, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 18-2022, telles qu'elles sont affichées à l'écran, je vous en fais la lecture :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 18-2022 du 5 octobre 2022,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2022, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 789'700.00

J'ouvre le vote : Acceptez-vous les conclusions du préavis telles qu'affichées ?

Je clos le vote.

Le préavis est accepté par 79 oui, 2 non et 2 abstentions.

Vous pouvez voir sur l'écran la répartition des votes dans un tableau, que vous avez également reçu sur vos tables, la large majorité de vert que vous voyez et vous pouvez comparer avec le panel de votre tableau, qui représente les partis, pour constater de quel côté c'est vert et de quel côté c'est rouge. Merci Carinne.

Merci, Mme Schranz, je peux vous libérer et vous proposer de regagner votre place.

2.6 Préavis 19-2022 Coordination entre les autorités pulliérane dans le cadre d'une délégation économique – Réponse à la Motion du 24 juin 2020 de M. le Conseiller communal Patrick Eperon

La Présidente :

J'invite M. Dimitri Simos, Président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Dimitri SIMOS :

Madame la Présidente, diriger le débat de cette commission ne fut pas facile. Ce ne fut pas facile, parce que nous étions tous d'accord, tous d'accord sur les constats d'abord : Pully la riante, Pully où il fait bon vivre a du mal à se défaire de son image de cité dortoir et souffre de sa proximité avec sa grande sœur lausannoise. Le ratio d'emplois par habitant est en-dessous de la moyenne cantonale et l'évolution du nombre d'entreprises est moins forte à Pully que dans le Canton. Passé le stade de ces constats amers, nous étions tous d'accord pour dire que ce résultat n'est pas flamboyant, mais qu'il faut empoigner le problème et y remédier. Pour la Municipalité, la marge de manœuvre est faible et réside principalement dans la mise à disposition d'espaces commerciaux à travers l'élaboration des futurs plans de quartier du centre pulliérane, en tout cas, à son sens. A son sens. C'est vrai, mais cela ne se limite pas à ça. Certaines mesures simples peuvent être mises en place à peu de frais pour faciliter notre économie locale ou le développement de nouvelles structures comme de créer un guichet de surfaces commerciales vacantes pour faciliter la recherche de locaux, améliorer l'attractivité et la convivialité de nos rues, afin de donner envie de déambuler et de consommer local, par exemple par la fermeture des rues et l'organisation de marchés. Et développer une stratégie de promotion touristique de notre patrimoine en lien avec notre promotion culturelle, qui est déjà fort intéressante.

Prenons tout de même ici le temps de saluer le travail de l'Association des Commerçants de Pully, Pully Passion, ainsi que celui de l'association intercommunale, Promotion Pully-Paudex-Belmont, dont elle est membre.

Finalement, Madame la Présidente, nous étions aussi tous d'accord pour amender les conclusions au point 3 du préavis. Pour la commission chargée de l'examen de ce préavis, on ne peut pas considérer la Motion du 25 juin 2020 de M. Patrick Eperon, comme classée qu'à condition que la Municipalité prenne l'engagement de rendre compte au Conseil communal de ses actions de promotion économique, sous la forme d'un nouveau point du rapport de gestion de la Municipalité.

Enfin la Commission formule un vœu : celui que la Commission de gestion du Conseil se charge du suivi des aspects de promotion économique qui seront mentionnés dans le rapport de gestion. Madame la Présidente, chers collègues, la Commission ad hoc vous invite à accepter son amendement et à valider les conclusions du préavis, ainsi amendé. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente :

Merci, M. Simos.

Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est donc approuvée à une large majorité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

La discussion est ouverte. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. Patrick EPERON demande la parole :

Vous me permettez une phrase qui pourrait me valoir une participation au prix Champagnac, pour résumer mon sentiment à l'issue du traitement de ma motion et de la réponse de la Municipalité sous la forme de ce préavis : un long chemin pour un petit pas dans la bonne direction !

C'est comme ça que je ressens la fin de cet exercice et que j'appelle la Municipalité, alors non seulement comme c'est marqué dans les conclusions amendées du préavis, à rendre compte chaque année dans le rapport de gestion sur les points de développement économique de la Ville, mais aussi à formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base des rapports et études qui sont mentionnés dans le préavis, notamment sur la base du rapport Wüest & Partner pour les questions immobilières et sur les résultats des futures études de Lausanne Région chargée de la promotion économique de l'agglomération.

Vous me permettez encore, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, deux vœux à la Municipalité, puisqu'il s'agit là de vœux concernant les compétences de la Municipalité : je souhaiterais que la Municipalité lors de ses prochains programmes de législature, à partir de 2026, fasse figurer expressément un point « développement économique » dans son programme de législature. Et puis, j'aimerais aussi, et ça c'est conforme aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Commission ad hoc, que la Municipalité réponde de manière particulièrement détaillée aux possibilités d'implantation d'entreprises à Pully, lorsqu'elle soumettra au Conseil communal les plans partiels d'affectation qui concernent le centre de notre Ville. Voilà, mesdames, messieurs, mes remarques et donc mon appel à soutenir les recommandations unanimes de la Commission. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Eperon.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote sur l'amendement tel que proposé à l'écran, dont je vous fais lecture : 3. de considérer que le présent préavis répond à la motion du 25 juin 2020 de M. le Conseiller Patrick Eperon "Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliéraines dans le cadre d'une délégation économique", *compte tenu des engagements suivants pris par la Municipalité :*

a) formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;

b) rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilans intermédiaires), sur la base d'indicateurs pertinents.

J'ouvre le vote. Je prie celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en utilisant votre boîtier

Le vote est clos.

L'amendement est accepté par 74 oui, 1 non et 6 abstentions.

Voici la répartition par la liste des partis.

Nous pouvons maintenant passer au vote sur le préavis 19-2022, amendé.

J'ouvre encore une fois la discussion sur le fond de ce préavis. La parole est-elle demandée ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons procéder au vote sur le préavis tel qu'amendé.

Je vous invite à reprendre votre boîtier et j'ouvre le vote.

Le vote est clos.

Le préavis 19-2022 amendé est accepté par 79 oui, 0 non et 3 abstentions.

La Présidente :

Je vous remercie M. Simos et je vous prie de regagner votre place.

2.7 Propositions individuelles

2.7.1 Réponse de la Municipalité au postulat Olivier Burnet et Consorts 04 (2021-2026) « Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune »

La Présidente :

Vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité au postulat.

M. Burnet, avez-vous un commentaire à faire sur la réponse reçue ?

M. Olivier Burnet :

Non, Mme la Présidente, je remercie la Municipalité pour sa réponse.

La Présidente :

Merci, M. Burnet.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Ce n'est pas le cas.

2.7.2 Postulat interpartis 9 (2021-2026) « Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux »

de M. Guillaume Roy et consorts

Un postulat interpartis cosigné par les Conseillers Guillaume Roy (Les Vert·e·s), Lena Lio (UDC), Yassin Nour (PS), Sophie Cuendet du Roy (Vert'lib.), Frédéric Bründler (UP)

Ce postulat a été reçu dans le délai de 7 jours avant la séance pour pouvoir être traité ce soir, conformément à l'art. 67 al. 2 de notre règlement.

Nous entendrons successivement l'auteur du Postulat, puis la Municipalité, puis la Présidente sur la proposition.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de ce postulat et nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des possibilités prévues par l'art. 68 al. 2 de notre règlement, qui devra être choisie par les postulants.

J'invite M. Guillaume Roy à venir nous présenter à la tribune ce postulat.

M. Guillaume ROY :

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par un brin d'histoire.

En effet, la solution innovante que suggère ce postulat date en réalité de la fin du 18ème siècle. Vers 1768, alors qu'il finalise la mise au point de sa première machine à vapeur, l'écossais James Watt a une idée. Au lieu de vendre sa machine à ses premiers clients, il la met à leur disposition pendant 5 ans, service compris et, en échange, ces clients doivent lui reverser un tiers des dépenses pour le fourrage qu'auraient englouti des chevaux effectuant le même travail. Absence d'investissement initial, intégration du service d'exploitation, garantie de performance et paiement basé sur les économies réalisées : James Watt a, ni plus, ni moins, jeté les bases du contrat de performance énergétique.

Et c'est cette idée qui a été reprise ces dernières années par des acteurs de la branche énergétique, qui ont mis au point des solutions de partenariat public-privé pour la rénovation énergétique des bâtiments. Et il y a du travail : en Suisse, les bâtiments représentent 45% de la consommation d'énergie finale, et un tiers des émissions de CO2. Lorsqu'un contrat de performance énergétique est mis en œuvre, le partenaire effectue partiellement ou totalement les investissements d'amélioration énergétique, et s'occupe de leur exploitation. En échange, il prélève une partie des économies réalisées pendant en général une dizaine d'années, afin de pouvoir rembourser et rentabiliser sa mise.

A Pully, le constat est simple et bien connu : notre Commune n'a plus de sous. Et cela ne va pas s'arranger. A périmètre constant, le budget 2023 prévoit une hausse des charges d'énergie de près de 20%. Evidemment c'est une mauvaise nouvelle de plus pour les finances de notre Commune, mais il y a une bonne nouvelle : cela signifie que c'est un important gisement d'économies si des travaux d'assainissements sont réalisés.

Aussi, le choix est relativement simple :

- soit nous ne faisons rien, et dans ce cas nous continuerons à brûler de l'argent et des combustibles fossiles à grande vitesse,
- soit nous empruntons pour réaliser ces travaux, et dans ce cas nous nous approcherons encore plus du mur de l'endettement,
- soit nous sollicitons des acteurs qui ont du cash, qui sont prêts à le mobiliser pour nous accompagner dans la rénovation de nos bâtiments, au travers de contrats de performance énergétique. A ce stade, il ne s'agit plus vraiment de politique, c'est surtout une proposition pragmatique et c'est pourquoi, mes collègues cosignataires et moi-même vous proposons de soutenir ce postulat, afin que la Municipalité se penche sur la question, qu'elle étudie cette opportunité pour la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Roy.

Est-ce que la Municipalité, M. le Syndic, souhaite s'exprimer ? Non ? Merci.

C'est à moi de me prononcer sur la recevabilité du postulat. Il m'a été transmis par écrit dans les délais réglementaires. Ce postulat est selon moi recevable puisqu'il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet qui relève des compétences de la Municipalité et non pas du Conseil. Il est donc recevable sur la forme comme sur le fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement, en l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas, le postulat est considéré comme recevable.

Nous allons passer à la discussion sur le fond. Est-ce que la parole est demandée à ce sujet ?

M. François LOGOZ demande la parole :

Je regrette tout d'abord la formulation du postulat. On y lit que nombre de bâtiments ont été construits à l'époque d'une relative insouciance environnementale. Je ne suis pas du tout convaincu qu'on ait été insouciant sur le plan de l'environnement pendant des siècles et des dizaines d'années, je crois surtout que les techniques ont évolué, je pense que les exigences ont évolué, je pense que les attentes ont évolué. En revanche, je ne pense pas que c'était une insouciance. C'est ma première remarque.

Ma seconde remarque, c'est que nous avons une Municipalité formée de 5 édiles qui ont des couleurs politiques différentes, qui ont des parcours différents, qui ont des compétences différentes, mais qui ont reçu la confiance de la population par leur élection. Et je dois avouer, que je suis un peu surpris de la multiplication des postulats qui semblent mettre en cause leurs compétences et surtout leur bonne compréhension des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés : l'environnement, le climat, les économies d'énergie, moi je crois que dans cette salle, à commencer par la Municipalité, personne ne fait, si j'ose dire, l'économie de cette réflexion. Je crois qu'on est tous concernés et qu'il n'est pas efficient de multiplier les postulats, les interpellations, les questions sur cette thématique, alors que nous avons une Municipalité, qui, de son côté, fait son travail. Et j'en veux pour preuve, les préavis qui nous sont présentés, on a voté tout récemment un préavis relativement conséquent pour des crédits d'études pour un bâtiment scolaire important, le Collège principal, qui prévoit un volet énergétique dans les études et dans les attentes de la Municipalité et, j'imagine, de nous membres du Conseil communal, qui est relativement important et élevé. Donc, pour moi la Municipalité fait son travail et je crois qu'on doit lui laisser la latitude et la liberté de le faire au rythme qui est le sien et que les exigences, tant financières que sur le plan de l'infrastructure, le permettent.

Sur le fond PP PP : public paie, privé profite. C'est ça qu'on vous propose. Il n'y a pas de miracle dans le projet qui nous est proposé. D'ailleurs, l'exemple de Watt est tout à fait, comment dirais-je, éclairant, cet individu n'a pas fait faillite, il a fait fortune. C'est donc que son modèle d'affaires lui a apporté la fortune. Je ne suis pas certain que tous ses clients aient fait fortune. En réalité, on peut parfaitement remplacer dans nos finances publiques des dépenses énergétiques par l'amortissement d'un investissement que l'on fait. Simplement, on en garde la maîtrise. Ce qu'on vous propose, c'est un contrat qui va être un carcan, qui pendant un certain nombre d'années va lier la Municipalité, quant à un certain parc immobilier. Et on n'aura pas la faculté d'opérer des transformations, on n'aura pas la faculté d'opérer des développements sur ces bâtiments pendant toute la durée de ce partenariat. Et moi, je crois qu'on a grand intérêt à garder notre indépendance, notre indépendance dans la décision que l'on veut prendre sur ces bâtiments et ce sont des bâtiments importants nous disent les postulants, mais les bâtiments importants ce sont nos bâtiments scolaires, d'abord et avant tout et, on voit bien que nos bâtiments scolaires aujourd'hui, on va être contraints d'intervenir dessus, non seulement parce qu'il y a des questions énergétiques qui se posent, mais surtout parce qu'on a besoin de classes, on a besoin de restructurer ces espaces et ces volumes et que de ce fait, on a vraiment une

nécessité de rester indépendants dans la maîtrise de ce patrimoine immobilier. Et puis, je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas par hasard que de grands groupes industriels mondiaux s'intéressent à ce marché, c'est qu'ils vont y faire du profit. Et alors, c'est un peu un clin d'œil, mais je suis un peu surpris de voir les Verts et les Socialistes soutenir et faire la propagande de 2 groupes industriels mondiaux. Je vous propose donc de refuser ce postulat. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Logoz.

M. Guillaume ROY demande la parole :

Je remercie beaucoup mon collègue, M. Logoz pour son intervention. Je souhaitais ajouter deux remarques complémentaires en réponse partiellement à ses observations. Tout d'abord, concernant la supposée remise en cause des compétences de la Municipalité par les interventions du Conseil communal. Je voulais simplement rappeler que le Conseil communal n'est pas une chambre d'enregistrement. C'est le lieu du débat démocratique, nous sommes là pour apporter, proposer des idées, libre bien sûr au Conseil communal de les refuser s'il le souhaite, si elles ne sont pas pertinentes, c'est aussi le principe même d'un postulat, libre à la Municipalité, si le postulat lui ait renvoyé, dans son rapport de juger qu'il n'y a pas lieu de donner suite.

Donc, l'objet de ce postulat c'est de proposer, d'avancer des idées, d'avoir une démarche constructive, afin que l'on avance dans une direction qui nous semble être la bonne et qui a été soutenue par la majorité des partis présents dans cette salle.

L'autre point concernant la supposée perte de notre indépendance et là je vous rejoins tout à fait, si la situation de nos finances était meilleure, il serait sans doute préférable de procéder à ces investissements nous-mêmes. Malheureusement, on ne peut pas faire preuve d'un déni de réalité, il n'y a plus d'argent dans les caisses, alors quelle indépendance aurions-nous, si pour faire ces investissements, nous emprunterions au lieu d'être liés à des groupes énergétiques qui, en fait sont souvent publics, nous serions liés à des établissements bancaires, entre deux maux, je ne saurais choisir le moindre, mais il me semble que les établissements énergétiques ont au moins le mérite d'avoir une compétence dans la mise en œuvre de la rénovation des bâtiments.

Enfin un dernier point, je voudrais juste vous citer les propos d'une jeune et brillante juriste lausannoise qui a été interviewée vendredi dans le 24heures, à qui la question suivante a été posée : quelle est votre priorité pour lutter contre le dérèglement climatique ? Elle a répondu sans hésitation, je cite :

« L'énorme problème, c'est la rénovation des bâtiments. Nous avons toujours dit que c'était une priorité. Florence Bettschart-Narbel s'est notamment battue pour la rénovation des écoles. Ma première intervention au Conseil communal a été de demander une liste et un planning des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pension qui doivent encore être rénovés. » Puis elle ajoute, écoutez bien, car cela devient encore plus intéressant :

« Je vais aussi déposer un postulat pour que la Ville mette en place des partenariats public-privé pour rénover au plus vite ses bâtiments ».

Ces mots, ce sont ceux de Mme Mathilde Maillard, Présidente du PLR Lausanne.

Alors, pour lui économiser un peu de temps, j'invite ses collègues de parti présents ce soir à lui remettre une copie de ce postulat sur lequel nous allons nous prononcer, en précisant que les postulants, de bon cœur, ne réclameront aucun droit d'auteur.

Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Roy.

Est-ce que la parole est encore demandée ? Ce n'est pas le cas.
Je demande encore à la Municipalité si elle souhaite encore s'exprimer sur ce postulat ?
M. le Syndic ? Non, ce n'est pas le cas, merci.

M. Roy, vous maintenez votre volonté de transmettre votre postulat à la Municipalité ?

M. Guillaume ROY :

Oui, je le maintiens.

La Présidente :

Merci.

J'ouvre donc le vote sur la proposition.

Je clos le vote.

Le postulat est donc renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 60 oui, 17 non et 5 abstentions.

La Présidente :

Merci, M. Roy.

2.7.3 Postulat interpartis 10 (2021-2026) « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »

de Mme Claudia Gämperle et consorts

Un postulat interpartis cosigné par les Conseillers Claudia Gämperle (Les Vert·e·s), Pascale Cuche (UP), Gérald Cuche (PLR), Céline Felber (Vert'lib.), Lena Lio (UDC), Juana Yolanda Baez (PS)

Ce postulat a été reçu dans le délai réglementaires de 7 jours avant la séance pour pouvoir être traité ce soir, conformément à l'art. 67 al. 2 de notre règlement.

Nous entendrons dans un premier temps l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis la Présidente sur la proposition et nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de ce postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote.

Je prie Mme Claudia Gämperle de venir à la tribune pour présenter ce postulat.

Mme Claudia GÄMPERLE :

Selon une étude réalisée par l'EPFZ en 2020, 60% des gens se considèrent insuffisamment protégés contre les ondes de la téléphonie mobile. 40% des gens se sentent exposés aux rayonnements électro-magnétiques dans leur domicile, 10% se déclarent électrosensibles. La multiplication des champs électromagnétiques auxquels nous sommes exposés au quotidien inquiète particulièrement, car les connaissances que nous avons sur les potentiels « effets cocktails » sont très, très limitées. À ce jour, il n'existe toujours pas de cadastre des expositions aux ondes électromagnétiques.

On peut dire que la population n'est pas rassurée, à Pully non plus. À ce jour, il y a eu 1552 oppositions à Pully contre l'installation d'antennes 5G. Avec ce chiffre, on n'est pas très loin du nombre de voix qu'il faut pour se faire élire à la Municipalité de Pully. Ce n'est donc pas négligeable.

À l'origine, le réseau de communication mobile était conçu pour une utilisation en plein air. Mais aujourd'hui, force est de constater que 80% des communications mobiles ont lieu à l'intérieur. Elles passent donc par une antenne qui elle est située à l'extérieur, si bien que les ondes doivent traverser les murs et les appartements pour parvenir au téléphone de la personne qui l'utilise à l'intérieur. C'est pour cela qu'elles sont devenues si fortes.

Par ailleurs, du fait que les antennes 5G sont adaptatives, ce qui n'était pas le cas des antennes 4G, c'est-à-dire qu'elles émettent des faisceaux uniquement en direction des téléphones mobiles qui sont connectés, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans son aide à l'exécution publiée en février 2021 applique un facteur de correction. Cette règle permet de dépasser pendant 6 minutes la puissance d'émission utilisée pour le calcul de base. C'est un peu comme si, sur l'autoroute, on disait que les voitures peuvent rouler à 200km/h pendant 6 minutes du moment que le reste du temps elles roulent à 80km/h. C'est-à-dire que l'utilisateur pendant les 6 minutes où la puissance d'émission est supérieure, il subira des valeurs de crête qui peuvent être jusqu'à dix fois plus élevées que cela n'a été autorisé pour les antennes 4G actuelles et la valeur limite, en volts par mètre, sera presque triplée.

Il convient donc de protéger la population de Pully en appliquant le principe de précaution. La mise en place d'une technologie de communication mobile doit se faire selon le principe d'une exposition aussi faible que possible. Grâce à des antennes aménagées judicieusement et parcimonieusement, on pourra garantir des distances de signal aussi courtes que possible et facilement réduire l'exposition. Personne ne doit être exposé aux ondes dans son logement sans le vouloir.

La 5G est principalement utile aux personnes en déplacement dans l'espace public. L'installation d'antennes doit donc être limitée autant que possible dans les zones purement résidentielles et se concentrer essentiellement le long des axes de transport.

Nous sommes en pleine crise énergétique, et la consommation, il faut plutôt la réduire que de l'augmenter, aussi pour être en ligne avec les objectifs climatiques de la Suisse. La 5G offre certes une meilleure efficacité énergétique, un meilleur rapport débit/énergie, que la 4G, mais la fibre optique est encore deux à trois fois moins énergivore que la 5G, et 7 fois moins que la 4G. Un bon moyen de réduire la consommation est donc d'utiliser le réseau câblé plutôt que la téléphonie mobile, le wifi à l'intérieur, plutôt que la 4 ou la 5G. En ce moment, la Commune est en train d'investir CHF 2 millions dans la fibre optique, dont l'installation devrait être terminée d'ici 2025.

Il convient donc d'encourager la population à privilégier le réseau câblé, en l'informant régulièrement sur le déploiement de la fibre optique à Pully, et en la sensibilisant aux avantages de la fibres optique qui sont : une faible consommation d'énergie, des débits binaires très élevés, un faible temps de latence, et deux éléments importants, une fiabilité élevée et une sécurité des données élevée. Enfin, elle offre une sécurité d'investissement pendant des décennies.

Par conséquent, je vous prie de faire bon accueil à ce postulat et je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Gämperle.

Je demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Ce postulat a été reçu dans le délai de 7 jours avant la séance pour pouvoir être traité ce soir, qu'il est selon moi recevable puisqu'il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet qui relève de ses compétences et non de celles du Conseil
Il est donc recevable sur la forme comme sur le fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement, en l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas, le postulat est considéré comme recevable.

J'ouvre la discussion sur le fond, est-ce que quelqu'un dans la salle souhaite s'exprimer ?

Mme Barbara MALLAUN demande la parole :

Je suis architecte et je travaille dans la téléphonie mobile depuis 25 ans maintenant et je me permets de préciser certains éléments et d'émettre des réserves quant à ce postulat.

Un Plan Directeur, comme il a été expliqué au niveau communal pour l'implémentation des antennes ne peut pas être imposé par la Commune. En fait, les opérateurs font recours systématiquement au Tribunal Fédéral qui leur donne raison.

Concernant l'exemple que vous avez mentionné dans votre postulat au niveau de Delémont, le rapport explicatif pour cette planification des antennes a été réalisé par un bureau d'ingénieurs CSD, il a été réalisé là en début de cette année, au mois de février 2022, il est actuellement en cours d'examen préalable au canton, mais en soit il y a assez peu de chance qu'une suite soit donnée, parce que les zones elles ne peuvent pas être modifiées comme ça par la commune, ceci est du ressort cantonal. Que la commune puisse planifier des antennes, ce n'est pas du tout le cas dans la vie, parce que c'est les ingénieurs « radio » de chaque opérateur, qui décident où va aller une antenne, et ce n'est pas possible que ce soit la commune qui puisse faire un tel travail.

Les antennes et effectivement cela a été dit, elles sont et elles doivent toujours être installées dans des lieux peuplés où les gens se déplacent, ce qui est le cas actuellement sur notre Commune le long des voies CFF, le bord des grands axes routiers et souvent ce n'est pas compatible avec l'utilisation des bâtiments communaux.

De plus, le loyer mentionné de CHF 20'000.00 par année dans le postulat, il n'est pas correct, il est plutôt de l'ordre de CHF 9 à 12'000.00 par an pour une antenne sur Pully et concrètement, quand la Commune, comme n'importe quelle autre commune d'ailleurs, que cela soit celle de Pully ou toutes les autres, reçoit un dossier pour une mise à l'enquête pour une antenne, le service de l'urbanisme doit le contrôler, s'assurer qu'il est cohérent et doit publier la mise à l'enquête et ensuite, le dossier il est transféré au Canton.

Toute la suite de la procédure, cela se passe dans les différents départements du Canton, dont le Service de l'Environnement (DGE) qui s'assure que l'ORNI, c'est l'Ordonnance sur le Rayonnement Non Ionisant est bien respectée.

Quelque part, la Commune elle n'a même pas son mot à dire et le Canton se charge lui-même de répondre directement aux opposants. Cela, c'est ce qui se passe dans la vraie vie. C'est pour cela que moi je ne suis pas pour que ce postulat aille plus loin.

Merci beaucoup pour votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Mallaun.

M. Olivier BURNET demande la parole :

Vous avez entendu l'avis d'une architecte. Permettez-moi de vous donner l'avis d'un avocat, cela sera exactement les mêmes conclusions, mais simplement vu sous un angle peut-être un peu différent. Il se trouve que j'ai été consulté par le passé par des communes pour ces problèmes de construction d'antennes, les opposants ont été systématiquement déboutés, je n'en tire aucune gloire parce qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, parce qu'effectivement le seul domaine où la commune a quelque chose à dire, c'est pour les questions qui relèvent de l'esthétique de ces antennes. En général, elles sont cachées dans des cheminées ou dans des clochers, ce qui fait que le problème d'esthétique égale zéro, dans la mesure où c'est caché. Ce sur quoi, je voudrais attirer votre attention, c'est, qu'effectivement comme cela a été dit, ce sont les opérateurs qui interviennent, la municipalité n'a aucun rôle, j'ai même hésité à intervenir sur le plan de la recevabilité, parce que manifestement la planification qui est demandée dans les conclusions de ce postulat, elle n'est pas de la compétence de la Commune. La Commune elle ne peut rien faire que prendre acte des demandes qui lui sont faites et d'appliquer le règlement et si l'antenne ne nuit pas à l'esthétique ou à des règles spécifiques du règlement, eh bien la réponse sera positive et la construction aura lieu. C'est à l'Etat qu'il incombe de faire tous les contrôles de cette ordonnance ORNI, dont on vous a parlé tout à l'heure, c'est l'Ordonnance sur le Rayonnement Non Ionisant et ce sont ces seuls critères qui peuvent entrer en ligne de compte, voilà pourquoi, moi je n'ai aucune opinion sur le bien-fondé ou pas ou sur les ennuis que peuvent procurer un rayonnement, je ne prends pas position là-dessus, je ne suis pas contre, peut-être ben qu'oui, p't'être bin qu'oui, p't'être bin que non, mais ce que je sais, c'est qu'en tout cas, le problème ne se pose pas dans les termes de ce postulat. Je vous invite donc effectivement, moi aussi à le rejeter.

La Présidente :

Merci, M. Burnet.

Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :

Comme vous le savez, les opérateurs, les fréquences ont été vendues aux opérateurs par la Confédération, il y a quelques années, on peut vraiment dire que la charrue a été mise avant les bœufs. Il n'y a pas eu de débat public, la question n'a pas été posée à la population et là, on devrait accepter un nombre inconsidéré d'antennes, sans que la question soit posée, alors moi je vais faire comme mon collègue précédent et dire qu'ici c'est le lieu du débat public et cela doit être le lieu du débat public et on doit pouvoir avoir l'occasion de se poser cette question et de se demander si on est d'accord qu'il y ait un nombre inconsidéré d'antennes sur la Commune. Et l'autre question qui doit être posée aussi, c'est celle de la nécessité. Ces antennes sont-elles nécessaires ? On nous a promis toutes sortes d'utilisation, par exemple les drones pour lesquels ces antennes seraient nécessaires pour les faire voler, parce qu'il faut beaucoup de précision, or comme vous le savez peut-être, la Poste suisse a renoncé à son projet de drones, parce que cela ne fonctionnait pas et que ce n'était pas rentable. Donc, on sait que les drones, il n'y en a pas plus qu'avant et ce n'est pas nécessaire pour cette utilisation-là, ni pour une utilisation hyper spécialisée dans des hôpitaux ou des institutions qui auraient besoin d'avoir une telle connexion. Donc, cette question-là, elle doit être posée pour des raisons de santé publique, on ne peut pas ignorer que la population soit inquiète à ce sujet et il y a quand même un grand pourcentage de personnes qui se posent des questions.

Quant au rayonnement non ionisant, je vous précise tout de même qu'il est de deux types : il s'agit de champs magnétiques à haute fréquence, qui produisent des effets thermiques, c'est-à-dire l'augmentation de chaleur et des effets athermiques, qui sont encore étudiés, c'est-à-dire du stress oxydatif dans l'organisme qui peut mener à des lésions cellulaires

et peut-être à des cancers. Des études sont en cours là-dessus, on connaît encore très mal cela, mais du fait de la multiplication des rayonnements, on sait que de toute façon cela a une influence sur le vivant et cette multiplication, elle ne peut pas continuer sans qu'on se pose la question et qu'on puisse dire ce qu'on veut par rapport à ça. Sur les effets thermiques, par exemple, des ondes, vous avez un très bon exemple, c'est le four à micro-ondes, vous mettez la tête dans le micro-onde, vous l'allumez et puis vous verrez ce que c'est des effets thermiques de forte intensité ou vous allez sous une ligne à haute tension. Pour terminer, je pense que c'est quand même utile qu'il y ait débat là-dessus et de ce fait, je propose que ce postulat soit envoyé en commission. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Gämperle.

La parole diffuse dans la salle, mais est-ce qu'elle est demandée ?

M. Roger ZIMET demande la parole :

J'écoute les arguments des uns et des autres, et je suis un petit peu perdu. Parce que d'un côté on nous explique que la Commune ne peut pas décider, à part l'élément esthétique, d'un autre côté on veut nous faire voter un postulat et puis maintenant, comme j'ai compris, on va mettre une commission qui va discuter de tout cela et j'aimerais connaître la finalité de la chose, puisque la Municipalité n'a pas les compétences de décider. Alors, j'aimerais que l'on m'éclaire là-dessus, parce que je ne sais plus quoi voter. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Zimet.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Ce n'est pas que je souhaite répondre, c'est juste pour ne pas que vous pensiez que la Municipalité n'a rien à dire sur les sujets évoqués dans ces différents postulats, mais évidemment on aura l'occasion de le dire dans le cadre d'une réponse, si les postulats nous sont renvoyés.

Pour Mme Gämperle, par rapport à la question du débat démocratique, je crois que c'est certainement très bien que le débat ait lieu, il a lieu visiblement, il faut juste voir la finalité du postulat, ce que demande le postulat, le postulat ne demande pas qu'il y ait un débat, cela permet à Mme Gämperle d'attirer l'attention sur un certain nombre de problématiques, comme M. Burnet l'a dit, on peut être d'accord, pas d'accord pour la 5G, personnellement je n'ai jamais mis la tête dans le micro-ondes, je n'arrive pas à fermer la porte, mais la question c'est que demande le postulat ? Il nous demande une planification de ces antennes 5G en gros, en répondant à la préoccupation d'un certain nombre de gens, de savoir où on les veut et où on ne les veut pas. Et ce que l'on essaye d'expliquer, c'est qu'on n'a pas une base légale pour faire une planification de ce genre. On ne peut pas, voilà. On fait une planification, on va prendre du temps, admettons à faire une espèce de planification qui normalement ne sera pas admise par le Canton parce qu'elle n'est pas prévue dans la Loi sur l'aménagement du territoire, et pas dans les compétences des communes, donc en fait en réalité, on va passer beaucoup de temps à vous faire une réponse qui explique ce qu'on peut faire et ne pas faire, ce qui a déjà été dit ce soir. Enfin un peu pragmatiquement, c'est ça le résultat. C'est pour cela, qu'on vous recommande de refuser ce postulat et de le classer, ce n'est pas pour évacuer le débat démocratique, c'est parce que la problématique et les préoccupations de Mme Gämperle ne trouvent pas une réponse dans la formulation du postulat et dans ce qui est demandé à la Municipalité. C'est aussi simple que ça.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :

J'aimerais juste préciser encore que le plan qui a été fait à Delémont a été intégré dans le plan directeur de la construction.

La Présidente :

Merci, Mme Gämperle.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce sujet ? Ce n'est plus le cas.

Mme Gämperle est-ce que vous maintenez votre volonté de transmettre à la Municipalité le postulat tel que formulé ?

Mme Claudia GÄMPERLE :

Je souhaite le transmettre à une commission ad hoc.

Pour que votre demande soit acceptée, il faut qu'un cinquième des personnes présentes votent, ce qui correspond à 16 personnes. Les personnes qui acceptent de transmettre la proposition à une commission ad hoc sont priées de lever leur carton orange.

Que disent les scrutateurs ? Il y a plus de 23 personnes.

Monsieur l'ancien-président va nous aider.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Normalement, si le renvoi à une commission a été accepté, il suffisait qu'il y ait 20% des personnes présentes qui soutiennent le renvoi à une commission, donc aujourd'hui on peut clore le débat sur ce sujet et une commission devra être nommée par le Bureau pour débattre du sujet de Mme Gämperle.

La Présidente :

Merci, M. Dimitri Simos, de m'avoir sauvée.

Je remercie Mme Gämperle, vous pouvez regagner votre place.

2.7.4 Interpellation de « Quai Milliquet »

de M. David Contini (LesVert·e·s) et Mme Lorena Marin Guex (UP)

La Présidente :

Est-ce que cette interpellation est soutenue au moins par 5 membres de notre Conseil ?

La réponse est oui, merci.

J'invite M. Contini à présenter son interpellation.

M. David CONTINI :

Donc, cette interpellation, elle fait suite à un vœu qui a été émis en 2021 dans la Commission de gestion, qui a formulé le vœu que la Municipalité établisse des critères et une procédure d'adjudication formelle des emplacements temporaires pour des édicules offrant de la petite restauration. L'interpellation, elle porte uniquement sur la buvette qui

se trouve au Quai Milliquet, la Générale. On a eu un article qui a été publié cet été, le 3 juillet 2022 dans le 24heures, qui prévoit notamment que cette buvette s'acquitte d'un loyer mensuel de CHF 500.00. L'interpellation, elle est découpée en trois parties. La première c'est justement celle qui porte sur la question du loyer, la seconde porte sur la question de la procédure d'attribution et la troisième plutôt sur le contenu de l'offre. Par rapport au loyer, si on examine dans les autres communes, on a des sources qui ont été citées dans l'interpellation, on a pu voir que les différents loyers étaient compris entre CHF 6'000.00 et 10'000.00 par mois, plus une participation au chiffre d'affaires, ainsi qu'une redevance qui était payée pour l'utilisation du domaine public.

Ce qui amène aux trois questions suivantes par rapport au loyer :

- la Municipalité avait-elle connaissance du niveau de loyer usuellement pratiqué pour l'établissement d'une buvette éphémère sur le domaine public en Romandie ?
- comment la Municipalité a-t-elle déterminé le niveau du loyer pratiqué pour la Générale ?
- la Municipalité a-t-elle l'intention de demander un loyer comparable au niveau usuel du marché pour les années suivantes ?

Cela, c'est la première partie.

La deuxième partie, cela concerne la procédure d'attribution. Apparemment, on ignore comment la Générale a obtenu le marché et l'exploitation de la buvette du Quai Milliquet, on n'a pas d'informations à ce sujet, il n'y a pas eu d'appel d'offres. Ce qui amène aux questions suivantes :

- en quoi la situation pulliérane était différente des autres villes romandes qui ont elles eu recours à des appels d'offres pour ces usages accrus du domaine public, qui s'apparentent à des concessions ?
- la Municipalité ou l'un de ses membres a-t-elle des relations ou un intérêt direct ou indirect, professionnel ou extra professionnel avec l'un ou l'autre des gérants de la buvette actuelle ?

Enfin, le troisième point, c'est par rapport à la cohérence générale de l'offre où on a vu justement plusieurs acteurs du commerce de boissons qui sont arrivés. Dans les différentes communes, les communes posent un cahier des charges précis avec des conditions à respecter, notamment en lien avec l'environnement, avec la gestion des déchets. Donc, le but est d'avoir des renseignements sur ce point-là pour le Quai Milliquet à Pully.

La question est :

- La Municipalité a-t-elle prévu d'engager une réflexion concernant la quantité, la qualité et la cohérence des offres commerciales dans cette zone, tant du point de vue des produits proposés que de l'aspect extérieur des bâtiments et édifices abritant ces activités ?

Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Contini.

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité se réjouit de répondre à ces questions pertinentes pour certaines, légèrement impertinents pour d'autres, notamment celles qui traitent des liens d'intérêts éventuels de la Municipalité avec cette Association. Néanmoins pour être le plus complet possible, nous répondrons, comme le permet votre règlement, à la prochaine séance.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

2.7.5 Interpellation « Améliorons les conditions de travail des accueillantes et des accueillants en milieu familial »

de Mmes Muriel Thalmann et Odile Cuénoud González (PS)

La Présidente :

Est-ce que cette interpellation est soutenue au moins par 5 membres de notre Conseil ?

La réponse est oui, beaucoup plus que 5 personnes, merci.

Je prie Mme Thalmann ou Mme Cuénoud González de présenter leur interpellation.

Mme Muriel THALMANN :

Les accueillantes et accueillants en milieu familial, AMF, constituent un maillon essentiel de l'accueil en milieu extra-familial et viennent en complément de l'accueil collectif. Leur rémunération est fixée par les structures de coordination.

Une comparaison cantonale montre que leur salaire horaire brut oscille entre CHF 8.00 et CHF 3,50 de l'heure, s'y ajoutent les frais d'acquisition qui permettent de rééquilibrer quelque peu la situation. Ces frais ne sont généralement pas soumis aux charges sociales ou aux impôts et n'entrent pas dans le calcul du 2^{ème} pilier. Ils peuvent donc engendrer une précarisation des accueillantes et accueillants au moment de la retraite ou en cas d'incapacité de travail.

Consciente de ces disparités, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a décidé d'augmenter les subventions versées aux réseaux afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Nous avons donc l'honneur de poser les quatre questions suivantes à la Municipalité :

1. Dans quelle mesure la Structure d'Accueil Familial de Jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry a-t-elle amélioré la rémunération des AMF ?
 2. Quelles sont les conditions de travail actuelles des AMF dans notre Commune ?
 3. Y a-t-il et, dans l'affirmative, à combien se montent les indemnités supplémentaires octroyées par nos structures ?
 4. La rémunération des AMF peut-elle être améliorée afin de s'assurer qu'ils ou qu'elles ne tombent pas dans la précarité au moment de la retraite ou d'une incapacité de travail ?
- Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

La Présidente :

Merci, Mme Thalmann.

Je passe maintenant la parole à M. Reichen, est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Gil REICHEN :

Pour la même raison, qui est d'être le plus complet possible, et à cela s'ajoute le fait que, cela ne vous aura pas échappé, notre collègue en charge de ce domaine est absent ce soir, il n'a pas disparu de la situation, mais il avait une obligation professionnelle, donc, deux raisons qui font que l'on répondra là aussi lors de votre prochaine séance du 7 décembre.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

2.8 Divers

A qui puis-je passer la parole ?

Pas de divers, mais juste un de ma part, nous devons procéder lors de la prochaine séance du Conseil à l'élection de deux membres pour le conseil intercommunal du SDIS Lavaux-Oron, les présidences de parti sont invitées à y réfléchir.

Notre prochain rendez-vous est le 7 décembre prochain, à 18h00, suivi du très attendu repas de fin d'année.

Je vous remercie de votre participation active au débat démocratique au Conseil communal de Pully et je lève la séance. Belle soirée.

Fin de la séance : 21h45.

La Présidente :

La secrétaire :

Jacqueline Reigner

Francine Medana